

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 AVRIL 2025



Délibération n°DB25.065

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation du conseil :
03 avril 2025Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du
siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte et informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours gracieux
dans un délai de deux mois adressé au
Président ou d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Cergy-
Pontoise dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou notification.

L'an 2025, le 10 avril à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 03 avril 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Chantal AHOUNOU, Daniel AUGUSTE, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYERS, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Caroline DIGARD, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Philippe GOVIGNON, Laure GREUZAT, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Eric JOURNAUX, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Madeleine LATOUR, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Benoît PENEZ, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, André SPECQ, Franck SUREAU, Claude TIBI, Antoni YALAP, Sonia YEMBOU

Suppléants : Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique; Joël MARION représenté par BOUDISSA Sophie

Pouvoirs : Manuel ALVAREZ a donné pouvoir à Djamila HAMIANI, Alain AUBRY a donné pouvoir à Laure GREUZAT, Jérôme BERTIN a donné pouvoir à Claude FERNANDEZ-VELIZ, Severine BOUGEAULT a donné pouvoir à Sonia YEMBOU, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Marie-Annick DUPRE a donné pouvoir à Catherine DELPRAT, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Franck SUREAU, Gabriel GREZE a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Jean-Jacques KRYSS a donné pouvoir à Françoise HENNEBELLE, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Michèle PELABERE a donné pouvoir à Caroline DIGARD, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Florence RONGIONE, Jean-Luc SERVIERES a donné pouvoir à Jean-Claude GENIES, Charles SOUFIR a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Gérard STEMMER a donné pouvoir à Micheline RIVET, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET

Jean-Louis MARSAC est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avis sur le dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-2 et suivants et R.311-2 et suivants relatifs aux procédures de création des zones d'aménagement concerté ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération de Val de France n°15.11.19 – 6/17 du 19 novembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire au titre de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » le Triangle de Gonesse, situé sur la commune de Gonesse ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement du 23 août 2024 approuvant le dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse ;

Considérant le dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse ;

Considérant que l'agglomération Roissy Pays de France a pour ambition de conforter la vocation économique du corridor aéroportuaire ;

Considérant que le projet tel que décrit dans le dossier de création permet de répondre aux objectifs de diversification économique du territoire ;

Considérant que le projet de ZAC permet de répondre à l'objectif communautaire de création d'un quartier de gare ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et
A LA MAJORITE ABSOLUE
3 Abstentions

1°) donne un avis favorable au dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse tel qu'annexé à la présente délibération ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

